

La pose de la première pierre de ce nouveau bâtiment est une bonne occasion de faire le point de l'actualité sur les politiques du handicap. Le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » va modifier la donne pour les associations qui oeuvrent dans le champ du médico-social. Tout d'abord, elles vont changer de « patron » puisque les DDASS vont intégrer les nouvelles Agences Régionales de santé et de plus le Sénat se propose de les appeler Agences Régionales de Santé et de l'Autonomie, proposition qui avait été refusée à l'Assemblée Nationale.

Malgré les amendements de suppression que j'avais déposé, ce système d'appel à projets a été validé par l'Assemblée Nationale, il sera lui aussi remis en cause par le Sénat.

Je m'en félicite. Mais je continue à m'interroger sur l'articulation qu'il devra y avoir entre les ARSA et les Conseils Généraux, chef de file des politiques du handicap depuis la loi du 11 février 2005. Il en va de même de la méthode avec laquelle seront données les autorisations d'ouverture de places et d'établissements dans le médico-social. Ce secteur s'est construit sur un mouvement ascendant qui part des associations. Elles détectent les besoins, les expertisent et construisent des projets de réponses. Elles

demandent enfin l'aide des pouvoirs publics pour obtenir les moyens financiers. Cette démarche originale, qui place les associations comme la vôtre au premier plan, a permis l'innovation et la diversité des réponses apportées. C'est ainsi que sont le mieux respectés les besoins des personnes en situation du handicap.

Un système d'appel à projets bouleverserait toute cette dynamique. C'est d'autant plus vrai, me semble-t-il, que cela aboutirait au choix du moins disant financier, alors que dans le domaine du handicap s'est bien du mieux disant social dont nous avons besoin.

Nous courions donc le risque de voir les acteurs engagés dans le médico-social devenir de simples prestataires de services ce qui serait dramatique et contraire à l'histoire. Ce serait alors une remise en cause totale des équilibres trouvés dans la loi de janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Ce serait alors, par effet d'aubaine, les organismes à vocation immobilière qui seraient favorisés.

Il ne faut surtout pas en arriver à cela sinon c'est toute la dynamique associative qui serait cassée.

Un mot également sur le 5^{ème} risque qu'est la dépendance. C'est un sujet que nous allons devoir aborder rapidement parce que le problème devient urgent : il compte des enjeux forts en terme de choix de société. Là aussi, l'articulation entre ARS ou ARS-A et Conseils Généraux va être primordiale.

Je suis confiant dans l'avenir par nature. La pose de la première pierre de ce nouvel IME me conforte dans cet optimisme. L'élan du bénévolat des responsables associatifs et le vôtre en particulier ne doit pas être brisé. L'Etat et le Conseil général le savent très bien.

Alors, soyons heureux de la pose de cette première pierre.